

30.10.2013 - 12:07 Uhr

## Des hommes âgés bloquent les jeunes pères

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleurs et travailleuses salue la contribution du Conseil fédéral pour la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Il est cependant d'autant plus incompréhensible qu'il ne s'engage pas pour un congé légal pour les jeunes pères. Le Conseil fédéral ne répond donc ni aux besoins des jeunes familles ni ne tient compte de l'évolution sociétale.

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de ne pas créer de base légale pour un congé paternité. Cela veut dire que les pères selon le droit des obligations pourront prendre un congé au plus dans le cadre des « jours libres d'usage ».

Une politique de la famille moderne a besoin de pères engagés

L'engagement actif des pères dans la famille va devenir toujours plus important. Ce nouveau rôle dans la famille correspond à un besoin de base des pères comme à celui de toute la famille et va, à l'avenir, représenter une nécessité de société. Les évolutions démographiques ou aussi le manque de personnel qualifié qui affecte la Suisse, requièrent une politique de la famille moderne. Le congé parental en est un élément central. Si les pères s'engagent très vite dans la famille, les mères reprennent plus vite et en plus grand nombre leur place de travail et les hommes travaillent davantage à temps partiel - une répartition des rôles requise par le défi démographique.

Travail.Suisse continuera à s'engager pour un congé parental par tous les moyens. « Pouvoir rester auprès de la famille 20 jours payés après la naissance n'est pas un luxe mais une condition de base pour chaque jeune famille » indique Martin Flügel, Président de Travail.Suisse. Un tel congé ne coûterait à la Suisse que 180 millions de francs, ce qui est bien peu par rapport aux pertes fiscales d'environ 1,4 milliard de francs que l'initiative de l'UDC induit.

Le PDC est-il pour les familles?

Lors de la session d'automne, le Conseil national a rejeté de peu par 96 voix contre 84 une motion sur le congé paternité de Valérie Piller-Carrard. 13 membres du « parti de la famille » PDC ont voté contre et 5 autres se sont abstenus. Il en résulte que le PDC détient les clés pour cet objet. S'il veut vraiment un congé paternité, il peut l'obtenir et la responsabilité à ce sujet incombe au parti de la famille, le PDC.

Contact:

Martin Flügel, président, 031/370.21.11 ou 079/743.90.05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100746202> abgerufen werden.